



## Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

### Compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2024

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Cendrine BABOT, Gérard BOUILLARD, Karine BORDES, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Julien DESCALZO, Jonathan MATTIOLI, Daniel RALIERE, Vincent HONIAI.
ABSENTS / EXCUSES	Caroline FEZAS procuration Cendrine BABOT Marion GALINIER procuration Thierry CHEBELIN Franck NEZRY Brigitte LAGARDE Brigitte JUGHON

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance.

*L'an deux mille vingt quatre le 9 juillet à dix neuf heures*

*Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.*

*Date de convocation du conseil municipal : 4 juillet 2024*

# Ordre du jour

[Délibération de retrait sans modalité de la communauté de Commune du Muretain Agglo.](#)

[Délibération d'adhésion sans modalité à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain.](#)

[Délibération de versement exceptionnel d'une subvention auprès d'une association](#)

[Questions diverses du conseil](#)

[Questions du public](#)

Pas d'observation formulée concernant le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2024.

Pour les deux délibérations ci-après,

Monsieur le Maire réexprime la volonté de la commune de quitter la communauté d'agglomération du Muretain Agglo. Il rappelle également que cette volonté est apparue depuis longtemps, initialement réfléchi par 6 communes. Fontenilles a fait le changement début 2023.

Après de longues concertations et réflexions avec les élus, nous avons choisi de continuer dans cette voie.

Une étude d'impact de retrait par le bureau d'étude KPMG est venue consolider cette volonté.

Afin d'avertir et présenter ce projet à la population, une réunion publique a eu lieu sur le territoire, le 27 juin 2024. Une présentation des avantages ainsi que les coûts a pu ainsi être exposée.

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur le Président du Muretain Agglo, qui a répondu par la négative.

Vu les demandes par courrier d'informations pour le partage et vu l'absence de communication, une demande de retrait selon la procédure dérogatoire reprise à l'article L5214.26 du Code Général des Collectivités Territoriales est donc envisagée.

Suite à ce retrait, la commune souhaite d'adhérer à une autre intercommunalité, la « Communauté de Communes le Grand Ouest Toulousain » (CCGOT), avec qui il y a eu des échanges et un travail de préparation depuis longtemps.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver les statuts actuels de la CCGOT, ainsi que les éventuels à venir.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération de principe au sujet de l'adhésion de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle a été votée à l'unanimité des membres, en date du 20/06/2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de retrait dérogatoire relevant de l'article l5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que les modalités seront votées ultérieurement.

Cependant, et conformément aux règles en la matière, la commune transférera les biens, les marchés, les emprunts, les subventions, contrat et le personnel qui sera attaché à chaque compétence transférée par la commune à la communauté de commune à date d'adhésion.

Thierry CHEBELIN rappelle qu'au delà de la problématique de gouvernance, ce sont environ 100 000 € perdus par an car nous payons des compétences dont nous ne profitons pas.

## ***Délibération de retrait sans modalité de la communauté de Commune du Muretain Agglo.***

Suite aux explications ci-dessus, le Conseil passe au vote.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

**Adopté**

## ***Délibération d'adhésion sans modalité à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain.***

Suite aux explications ci-dessus, le Conseil passe au vote.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

**Adopté**

## ***Délibération de versement exceptionnel d'une subvention auprès d'une association***

L'association de Tennis de Bonrepos a sollicité la Mairie car en plein travaux de la SDF, ils ne vont pas pouvoir repartir sur la saison 2024/2025. Cette année, l'association a pu s'arranger avec Fontenilles mais impossible l'année prochaine car les terrains seront en travaux. Cette association a un salarié et deux solutions sont possibles:

- liquidation de l'association, il n'y a aucun frais mais la fédération interdit toute compétition pendant 10 ans par la suite,
- mise en sommeil mais dans ce cas, il faut payer les indemnités de licenciement.

L'association étant aujourd'hui en déficit d'environ 3000€, les responsables de l'association nous ont demandé si la Mairie pouvait les accompagner financièrement pour ne pas passer par la liquidation.

Compte tenu de l'investissement fait pour la salle des fêtes (nouveau terrain, vestiaires), il serait dommage de ne pouvoir faire de compétitions à l'avenir, nous proposons donc de les soutenir par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2200€ qui correspond aux indemnités de 2500€ moins la subvention octroyée cette année.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

**Adopté**

## **Questions diverses du conseil**

Pas de questions

## **Questions du public**

### **Questions soulevées par des membres de l'association Pazapa**

- Nous sommes un nombre important d'assistantes, le volume d'ordures est important et le mode de collecte du Grand Ouest Toulousain risque de poser problème

La CC GOT gère déjà ce type de problématique avec une gestion particulière pour les assistantes maternelles, les conditions seront les mêmes qu'à Fontenilles.

- Nous avons un RPE à Empeaux. C'est le Muretain qui fourni le matériel. Sortir de ce RPE d'Empeaux ne semble pas intéressant car si BSA sort, le RPE d'Empeaux risque de ne pas tenir. Si on est noyés dans une agglomération plus grande, on risque de ne plus pouvoir y aller. Peut-on envisager une convention avec le RPE d'Empeaux?

Les conventions se signent entre communes pour ce type de compétences, on peut l'envisager. Nous pouvons aussi envisager de conventionner avec Fontenilles.

- Fontenilles c'est très grand, les assistantes maternelles ont moins de créneaux.

Cela intéressera sûrement le Muretain de maintenir le RPE d'Empeaux. Nous prenons l'information et nous nous engageons à travailler cette convention. Et pourquoi pas un RPE à BSA?

- Les containers pour le recyclage seront ils fournis?

Oui, par la CCGOT.

- Concernant la déchetterie, c'est hors de question que j'aille à Plaisance.

La piste privilégiée est de pouvoir continuer à aller à St Lys et/ou St Thomas. Nous étudierons une convention dans ce sens, comme Fontenilles l'a fait pour St Lys.

- La passerelle du guigneriou sera réparée quand?

Le devis est signé.

- Est-il possible de tailler les arbres du city?

Nous marquons la requête. N'hésitez pas à signaler ces demandes avant d'assister à un conseil.

- Nous trouvons triste qu'il n'y ait pas d'éléments pour les moins de 3 ans sur la nouvelle aire de jeu

L'aire était subventionnée pour les plus de 3 ans. Pour les plus petits, normalement, des structures mobiles peuvent être utilisées.

### **Autres questions soulevées**

- La salle du troisième age va être réparée?

Non, le projet est plus global. Pas de frais sur cette salle.

- Il y a des trous sur le chemin du Ratier.

Il faut faire des arbitrages dans un budget, nous dépensons beaucoup sur la place de la Paix et le centre. Refaire cette portion n'est pas une priorité.

- Pourquoi l'épareuse passe moins chemin du Ratier?

C'est fait 2 fois par an. On peut passer 4 fois mais ce sera plus cher.

- Quid du voyage du 3eme age?

Le devis est signé, le voyage aura lieu le 20 septembre

- Y-a-t-il une date pour la SDF?

C'est compliqué et risqué de donner une date pour un tel projet mais l'objectif est après vacances Toussaint.

- Eau et assainissement: à Toulouse un système de +40% en été est appliqué, ce sera applicable pour nous?

Non. Aujourd'hui on adhère au SIECT par le biais du Muretain. Nous serons toujours au SIECT mais via le GOT. Pas de changement prévu.

- De mauvaises herbes envahissent le chemin derrière le pigeonnier, entre l'école et le Pigeonnier

Il sera refait en grande partie, jusqu'à l'école et il y aura une continuité.

- Concernant l'ALAE, sait-on s'il y aura changement d'horaires?

On ne sait pas encore précisément le fonctionnement mais on maintiendra des horaires identiques.

- Concernant l'ALSH d'Empeaux, les enfants pourront-ils continuer à y aller?

Il est possible de faire une convention, comme pour la déchetterie ou le RPE. Ca pourrait changer, selon accueil possible à Fontenilles ou autre.

- Comment les salariés accueillent ce potentiel changement de CC?

Ils ne sont pas venus nous rencontrer encore mais nous aurons la discussion dès lors que le Préfet ordonnerait le changement d'intercommunalité.

La séance est levée à 20h21.